

Le miroir aux alouettes

Autor(en): **Michellod, Michèle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le miroir aux alouettes

Genève 1992. Leur situation frise l'esclavage. Un syndicat sans frontières dénonce les conditions de travail que des employeurs réservent à leur personnel dans certaines missions diplomatiques.

Sombre, très sombre le tableau des conditions de travail réservées à des femmes et des hommes dont on parle peu et que l'on imagine plutôt bénéficiant du milieu prestigieux et opulent dans lequel ils évoluent. Il concerne certains membres du personnel administratif, technique et de service des missions accréditées auprès de l'ONU et d'employés privés de fonctionnaires internationaux et de diplomates à Genève.

Soulignons d'emblée que beaucoup d'entre eux sont correctement traités et qu'il est ici question d'abus manifestes découlant de bases légales et de moyens de contrôle insuffisants. Etrangers pour la plupart, certains domestiques, par exemple, qui sont généralement engagés dans le pays d'origine de la mission aux conditions locales, découvrent avec amertume, en Suisse, une tout autre réalité quotidienne et économique.

Ils peuvent se voir imposer des horaires de travail allant jusqu'à... 100 heures par semaine, assortis de salaires mensuels dérisoires de l'ordre de 400 à 600 fr. Et cela au mépris des directives – par ailleurs fort contestables – de la Mission suisse auprès de l'ONU, inspirées de la Convention de Vienne, qui fixent le travail hebdomadaire à 50 heures et le salaire entre 950 et 1200 fr., nourris, logés! Mais comment protester et défendre ses droits lorsqu'on ne possède souvent aucun contrat écrit, que l'immunité diplomatique protège son employeur et que l'on ne bénéficie pas d'un permis de travail, mais d'une simple carte de légitimation rapidement retirée en cas de licenciement?

Syndicat sans frontières

Un homme, Luis Cid, a pris passionnément fait et cause pour l'ensemble de ce personnel qui assure, dans l'ombre, la bonne marche et l'intendance des diverses missions, consulats et ambassades représentées à Genève. Typographe de métier, il anime à titre bénévole le Syndicat sans frontières créé sur son initiative il y a deux ans. Il dénonce avec fougue le non respect, et surtout l'insuffisance des salaires. Il est encouragé en cela par un arrêt du Tribunal prud'hommes reconnaissant «qu'une rémunération de 1200 fr. par mois, à Genève, est indécente et frise l'humiliation». Son projet de convention collective s'appuie sur la lé-



Une situation qui parfois est indécente et frise l'humiliation.

(Photo Bureau international du travail)

gislation genevoise et doit, à son avis, prendre le pas sur toute autre directive.

Le syndicaliste s'insurge contre les horaires de travail extensibles au gré des exigences de l'employeur, sans compensations financières, sans véritables congés et vacances. Il réclame le droit à un contrat de travail écrit subordonné aux lois suisses et internationales qui garantisse le droit fondamental à la sécurité sociale. En effet, sans affiliation à l'AVS ni à un deuxième pilier, sans assurance chômage ni allocations familiales, sans même parfois d'appartenance à une caisse maladie et accidents – et par ailleurs sans économies – l'employé-e se retrouve totalement démunie-e lors de problèmes de santé, de licenciement ou à la retraite, après quinze-vingt ans ou plus de travail en Suisse.

Surtout... pas d'enfants!

Le sort des femmes au service privé des diplomates est particulièrement critique. Si l'on se doute bien que l'égalité de salaires entre les sexes n'est pas respectée, on reste sans voix en entendant le cas de telle femme gagnant 60 fr. par mois, de telle autre 135 fr. et ainsi de suite! «Ce sont des conditions de travail proches de l'esclavage» n'hésite pas à affirmer Luis Cid. Souvent confinées à l'intérieur des résidences,

les femmes se retrouvent totalement dépendantes de leur employeur, privées de sorties, de la possibilité de visiter la ville et de recevoir des amis ou des parents, comme ces deux sœurs, en service dans des missions différentes, qui se téléphonent mais ne se voient jamais! «Syndicat sans frontières» connaît des cas de harcèlement sexuel, de mauvais traitements, de viol même, que les victimes ne dénoncent pas, craignant de perdre leur travail et de devoir quitter la Suisse.

Peu de vie privée, pas de regroupement familial et, surtout... pas d'enfants, les conditions d'engagement l'interdisent! Et les directives de la Mission suisse recommandant de choisir du personnel célibataire, veuf ou divorcé sont appliquées au pied de la lettre, pour les femmes, par les diplomates. Pour avoir signé un contrat en étant enceinte, une jeune Philippine s'est retrouvée à la rue sans les salaires auxquels elle avait droit, mais avec un billet d'avion pour regagner son pays avec la fallacieuse promesse de pouvoir revenir plus tard. Des institutions privées l'ont aidée à assumer la naissance de l'enfant en Suisse, afin qu'elle puisse porter son cas devant les Prud'hommes avec le soutien du syndicat. Ce dernier suit attentivement la situation d'une employée enceinte dans une autre mission et qui est menacée de licenciement après son accouchement.

Droits bafoués

D'autres drames et injustices frappant cette catégorie de travailleurs particulièrement vulnérables alourdissent les dossiers du Syndicat sans frontières qui lutte inlassablement – et avec de pauvres moyens – pour alerter les autorités politiques, judiciaires et diplomatiques et pour que cessent des pratiques contraires à l'esprit des conventions, chartes et accords divers signés précisément au sein des organisations internationales pour les droits de l'homme, des enfants et du travail. Certains employeurs incriminés sont d'ailleurs susceptibles de siéger, ou siègent déjà, dans ces mêmes commissions dont ils bafouent, à titre privé, les principes de base, protégés par leur immunité diplomatique...

Michèle Michellod

Syndicat sans frontières, c/o SLP, Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève.